



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les textes des documents publiés par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée le 30 mars 2014 comme suit :

- La déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée au sujet de la condamnation par le Conseil de sécurité des manœuvres de tirs de roquettes effectuées par la République populaire démocratique de Corée à des fins d'autodéfense (voir annexe I);
- La réponse du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à une question posée par l'Agence centrale de presse coréenne, Korean Central News Agency, à propos de l'adoption de la « résolution » contre la République populaire démocratique de Corée au Conseil des droits de l'homme (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) **Ja Song Nam**



**Annexe I à la lettre datée du 31 mars 2014 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République populaire démocratique
de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Le Ministère des affaires étrangères de la République
populaire démocratique de Corée tance le Conseil
de sécurité pour s'être élevé contre les manœuvres
de tirs de roquettes justifiées effectuées
par la République populaire démocratique de Corée**

Pyongyang, le 30 mars (KCNA) – Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a publié la déclaration suivante admonestant le Conseil de sécurité pour s'être élevé, par une action illégale, contre des manœuvres de tirs de roquettes justifiées effectuées par l'Armée populaire coréenne :

Les efforts sincères que déploie la République populaire démocratique de Corée pour empêcher une nouvelle guerre et assurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne se heurtent à un défi grave de la part des forces hostiles.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, lors d'une réunion consultative tenue à huis clos le 28 mars à la demande urgente des États-Unis, a commis un acte de provocation illégal en dénonçant sans raison des manœuvres de tirs de roquettes justifiées effectuées par la République populaire démocratique de Corée.

Il s'agissait de manœuvres militaires d'autodéfense auxquelles procédait l'Armée populaire coréenne pour faire face à la grave situation créée par la politique hostile que les États-Unis mènent depuis plusieurs décennies à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et à la recrudescence des manœuvres en prévision d'une guerre nucléaire.

Le climat de détente qui règne dans la péninsule coréenne découle des efforts dynamiques, pacifiques et sincères consentis par la République populaire démocratique de Corée cette année. Cela dit, les États-Unis ont lancé des manœuvres militaires conjointes appelées « Key Resolve » et « Foal Eagle » avec les forces fantômes sud-coréennes en déployant des forces d'agression et des armes de destruction gigantesques.

Prenant de l'ampleur et présentant plus de danger, les forces les plus importantes jamais rassemblées depuis 1993 participent aux manœuvres de Ssangyong qui ont débuté le 27 mars. Les États-Unis ont osé déclarer que leur but principal était d'« occuper Pyongyang ».

Il est tout à fait naturel que l'Armée populaire coréenne se prépare correctement à affronter la grave situation qui prévaut, sa mission étant de garantir la sécurité du pays et de sa population et de défendre la paix.

Or, le Conseil de sécurité, tout en fermant les yeux sur les folles manœuvres de guerre nucléaire des États-Unis, a dénoncé les manœuvres de tirs de roquettes effectuées par l'Armée populaire coréenne à des fins d'autodéfense pour faire face à la situation, en les qualifiant de « violation de résolutions » et de « menace pour la

paix et la sécurité internationales » et se dit disposé à prendre des « mesures appropriées », ce qui est absolument intolérable.

Les résolutions que le Conseil a accusé la République populaire démocratique de Corée d'avoir violé regorgent de paragraphes aux exigences malhonnêtes visant à empiéter gratuitement sur la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée ainsi qu'à porter atteinte à la sécurité de la nation et à la priver de son droit de lancer des satellites à des fins pacifiques, puisqu'elles découlent de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Celle-ci les a donc catégoriquement rejetées dès qu'elles ont été adoptées, et il n'y a aucune raison pour que la République populaire démocratique de Corée se sente liée par elles.

Si quelque chose est mesuré à la mauvaise aune, cela ne peut produire qu'un faux résultat, d'où l'absurdité de qualifier les efforts que déploie la République populaire démocratique de Corée pour défendre la sécurité du pays et la nation de « provocation » et les tentatives des États-Unis de déclencher une guerre nucléaire de « défense de la paix ».

Si le Conseil de sécurité s'emploie constamment à nier à la République populaire démocratique de Corée l'exercice de ce juste droit en citant partiellement les résolutions déraisonnables selon la formule des États-Unis, il finira juste par aggraver la tension et provoquer un conflit, plutôt que de contribuer au maintien de la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

La farce mise en scène par les États-Unis pour dénoncer sans raison les manœuvres de tirs de roquettes de la République populaire démocratique de Corée, après avoir évoqué la question lors de débats du Conseil de sécurité, vise à tourner les accusations liées à l'aggravation de la tension vers la République populaire démocratique de Corée et à faire beaucoup de battage autour de la « menace » qu'elle constitue pour justifier l'accumulation d'armes compte tenu de son rôle primordial dans la stratégie de l'Asie et du Pacifique.

Étant donné que les États-Unis persistent à vouloir isoler et étouffer la République populaire démocratique de Corée en faisant mauvais usage du Conseil de sécurité, mus par ses intérêts stratégiques, la République populaire démocratique de Corée entend se prévaloir de son droit d'autodéfense et se tient disposée à l'exercer pleinement.

Maintenant que les États-Unis se livrent sans cesse à des manœuvres de guerre nucléaire en mobilisant des moyens de frappe nucléaire en tout genre visant à « occuper Pyongyang », tout en les qualifiant « d'annuelles », les manœuvres effectuées par l'Armée populaire coréenne pour les contrer nécessiteront diverses formes d'exercices, au cours desquels des modes de dissuasion nucléaire plus diversifiés seront utilisés pour s'attaquer à diverses cibles de moyenne et de longue portée, avec une puissance de frappe variée.

La République populaire démocratique de Corée est tout à fait prête à prendre les dispositions nécessaires pour la prochaine étape, que l'ennemi a du mal à s'imaginer, au cas où les États-Unis les considéreraient, encore une fois, comme une « provocation ».

Elle n'écarterait pas une nouvelle forme d'essai nucléaire pour renforcer sa capacité de dissuasion nucléaire.

Les États-Unis ont intérêt à mieux réfléchir à ce sujet et à arrêter d'agir précipitamment.

Si un événement catastrophique dont personne ne veut se produit dans la péninsule, les États-Unis en seront entièrement responsables.

**Annexe II à la lettre datée du 31 mars 2014 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République populaire démocratique
de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rejet de la résolution sur les droits de l'homme adoptée
contre la République populaire démocratique de Corée :
porte-parole du Ministère des affaires étrangères**

Pyongyang le 31 mars (KCNA) – Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a apporté la réponse suivante, le 30 mars, à une question posée par l'Agence centrale de presse coréenne au sujet de l'adoption de la « résolution » contre la République populaire démocratique de Corée par le Conseil des droits de l'homme :

La vingt-cinquième réunion du Conseil des droits de l'homme a publié un « rapport » de la « Commission d'enquête » sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée et a tout fait pour faire adopter une « résolution » contre elle.

La République populaire démocratique de Corée ne reconnaît pas la Commission d'enquête qui regroupe des escrocs politiques, marionnettes des États-Unis et de l'Occident, et s'oppose à la résolution susmentionnée, découlant de leur politique vicieuse et hostile à son égard et la rejette entièrement.

Incapable de faire fléchir la République populaire démocratique de Corée en s'élevant contre son programme nucléaire uniquement, les États-Unis et d'autres forces hostiles inventent sans cesse des faits de toutes pièces pour tenter d'accentuer la « frénésie des droits de l'homme » et trouver un prétexte pour s'immiscer dans ses affaires intérieures et renverser son système social.

Les États-Unis et le Japon, États coupables de crimes de guerre et États criminels dépourvus d'éthique, dont l'histoire regorge de cas d'agression contre d'autres pays et d'exemples de pillage et de meurtre, et l'Union européenne occultent leur passé souillé de sang en se présentant comme des « juges en matière de droits de l'homme » et en ayant recours à la calomnie et aux attaques politiques contre des pays indépendants, qui leur vouent la plus profonde répugnance.

S'il faut parler sincèrement des droits de l'homme, il y a lieu de porter le débat à la Cour pénale internationale et commencer par punir les États-Unis pour l'agression perpétrée contre des États souverains comme l'Iraq et l'Afghanistan, le génocide, le Japon pour les crimes épouvantables qu'il a commis contre l'humanité par le passé et pour la misanthropie, la discrimination raciale et le chauvinisme dont il fait preuve et les pays de l'Union européenne pour le nouveau nazisme qui y règne.

Droits de l'homme signifient précisément souveraineté nationale.

Si la politisation des droits de l'homme, la sélectivité et la politique de deux poids, deux mesures pratiquées par les États-Unis, qui ne sont nullement habilités à se prononcer véritablement sur les droits de l'homme et les forces qui s'inspirent d'eux, s'en font les complices, les actes de remise en question de pays spécifiques, dictés par des considérations politiques, deviendront de plus en plus fréquents, au fil du temps.

La République populaire démocratique de Corée défendra farouchement l'idéal et le système socialiste qu'elle s'est choisi et continuera, en toute sincérité, à s'acquitter de ses devoirs dans le domaine des droits de l'homme à l'échelle internationale.
